

Postulat

Des prix accessibles à toutes et tous dans les cafés et restaurants dont la Ville est propriétaire

Les cafés et restaurants sont des lieux de convivialité et d'inclusion sociale, contribuant au tissu social et à la qualité de vie des habitant-e-s de Lausanne. Il est crucial que ces espaces restent accessibles à toutes et tous, indépendamment de leur situation socio-économique.

En tant que propriétaire d'une quarantaine d'établissements publics¹, la Ville de Lausanne a une responsabilité particulière en matière de cohésion sociale et d'égalité à cet égard. Elle doit veiller à ce que ses biens servent l'intérêt général et soient accessibles à toutes les couches sociales de la population.

Ces dernières années, les prix dans les cafés et restaurants ont significativement augmenté. Dans les villes suisses, y compris Lausanne, les prix pratiqués dans les cafés et restaurants ont également connu une augmentation importante²³. Selon une étude de KOF, le centre d'études conjoncturelles de l'EPFZ, les prix moyens des repas au restaurant ont augmenté de plus de 10 % au cours des cinq dernières années, une hausse attribuable à divers facteurs, notamment l'augmentation des coûts des matières premières et des loyers commerciaux dans le secteur de la restauration. Cette tendance a pour conséquence directe de rendre l'accès aux repas à l'extérieur de plus en plus difficile pour les personnes à revenu modeste et moyen. En particulier, les bistrotts et cafés de quartier, autrefois accessibles à une large clientèle, deviennent de plus en plus inabordables pour une part croissante de la population. Cette situation aggrave l'exclusion sociale, l'isolement, et limite les opportunités de socialisation et de détente dans ces lieux pourtant essentiels à la vie en société.

En plus de l'augmentation importante des prix dans les cafés et restaurant, c'est plus généralement le coût de la vie qui a augmenté de manière significative à Lausanne et dans le canton de Vaud, impactant particulièrement les ménages à revenu modeste et moyen. Selon l'Office fédéral de la statistique, le coût de la vie en Suisse a connu une augmentation générale⁴, avec une hausse notable des dépenses liées au logement, aux soins de santé et à l'alimentation⁵. À Lausanne, le coût du logement est particulièrement élevé, ce qui réduit la part du budget disponible pour d'autres dépenses, comme les sorties au restaurant. Enfin, malgré l'inflation et le renchérissement dans un nombre conséquent de postes de dépenses des ménages, les salaires suisses en 2023 n'ont de manière globale pas suivi la même courbe de la hausse.

Les inégalités économiques s'accroissent, rendant de plus en plus difficile pour les personnes à revenu modeste de profiter des espaces de restauration. La Ville de Lausanne a pourtant un rôle à jouer pour lutter contre cette exclusion sociale et contre l'isolement d'une partie de la population, notamment des retraité-e-s et des personnes isolées, en garantissant au moins au

¹ Patrimoine gourmand, Ville de Lausanne : <https://www.lausanne.ch/officiel/administration/logement-environnement-et-architecture/gerances/publications/patrimoine-gourmand.html>

² 20 minutes : <https://www.20min.ch/fr/story/le-prix-du-cafe-en-suisse-a-atteint-un-nouveau-record-en-2023-879858797387>

³ Blick : <https://www.blick.ch/fr/news/suisse/plus-forte-hausse-en-10-ans-le-prix-du-cafe-creve-le-plafond-en-suisse-id19207647.html>

⁴ OFS : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/prix/indice-prix-consommation.html>

⁵ OFS : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/situation-economique-sociale-population/revenus-consommation-et-fortune/budget-des-menages.html>

sein de son « patrimoine gourmand » des prix accessibles pour toutes et tous dans ses établissements.

Le présent postulat demande donc qu'une exigence de prix accessible soit incluse lors de la conclusion de baux commerciaux avec des gérants responsables de cafés et restaurants dont la ville est propriétaire, ainsi que dans les baux déjà existants.

Si des barrières formelles peuvent entraver la modification des baux existants, nécessitant un avenant au bail déjà en vigueur, nous comptons donc sur l'instauration *a minima* de ces principes pour tous les nouveaux baux conclus ; cela est d'ailleurs déjà pratiqué avec succès pour des principes de durabilité et de mise en avant des produits régionaux. Lorsqu'un avenant à un bail déjà signé n'est pas envisageable, nous comptons donc sur l'engagement de la ville pour que ces principes soient instaurés partout où cela est possible.

La notion de « prix accessibles » dans ces établissements pourrait se fonder sur les barèmes déjà en vigueur en Suisse, par exemple pour les personnes bénéficiaires d'assurances sociales tel que l'AI. Ces barèmes prévoient un montant minimal journalier pour les repas du matin, du midi et du soir pour une personne adulte. Ces barèmes pourraient servir de base de calcul et être adaptés selon différents indicateurs pertinents.

Enfin, depuis quelques années, des initiatives émanant de collectifs et d'établissements solidaires permettent déjà à des personnes en situation de grande précarité de prendre un café, sous la forme de « café suspendu », voire même dans certains établissements de « repas suspendu », en pouvant compter sur la solidarité de certains clients. Le succès de ces initiatives individuelles témoigne non seulement de la difficulté réelle pour certaines couches de la population lausannoise de se restaurer à bas coût, mais aussi de la nécessité de développer au niveau de la ville certaines politiques publiques pour garantir un accès équitable aux cafés et restaurants. Considérant que le principe d'un café suspendu ou repas suspendu est facile à mettre en place et ne représente pas de frais supplémentaire pour les gérants des établissements puisque la consommation est réglée d'avance par le/la client-e solidaire, nous proposons ainsi que ce principe soit implémenté dans tous les établissements de restauration et cafés dont la ville est propriétaire.

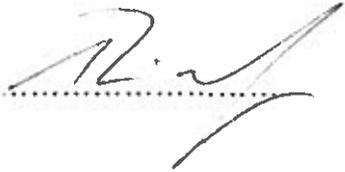
En conclusion, le présent postulat demande donc à la Municipalité d'étudier l'opportunité de :

1. **Inclure dans les baux commerciaux une clause de prix accessibles** pour tous les établissements (cafés et restaurants) dont la Ville de Lausanne est propriétaire une clause spécifique stipulant que les prix pratiqués soient « accessibles », ainsi que pour tout nouveau bail conclu. Cette mesure vise à garantir que les établissements gérés ou subventionnés par la Ville offrent des tarifs abordables pour toutes et tous.
2. **Définir ce que signifie « prix accessibles »**, en travaillant à une définition claire et pragmatique de ce que représentent des « prix accessibles » en concertation avec les partenaires concernés (associations de consommateurs, syndicats, associations de restaurateurs, etc.). Cette définition pourrait être basée sur des indicateurs économiques tels que le revenu médian des habitants de Lausanne.
3. **Accompagner les établissements dans cette transition**, en offrant un accompagnement aux établissements concernés pour les aider à mettre en œuvre ces mesures. Cela pourrait prendre la forme de subventions, de conseils en gestion ou d'autres formes de soutien.

4. **Instaurer le principe de café ou repas suspendu** pour tous les établissements (cafés et restaurants) dont la Ville de Lausanne est propriétaire.

Anaïs Timofte

1^{er} juillet 2024

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Anaïs Timofte', is written over a horizontal dotted line. The signature is fluid and cursive, with a long, sweeping tail that extends downwards and to the right.